



# Traitement des commentaires aux consultations publiques du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Novembre 2017

## *Étapes en suivi aux commentaires émis*

1. Tous les commentaires sont consignés et transmis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs par un rapport produit par la Municipalité régionale de comté du Pontiac.
2. Les commentaires sont classés selon leur type :
  - Opérationnel;
  - D'usage au niveau de la planification opérationnelle;
  - Stratégique, qui peut influencer le PAFIT.

## Étapes en suivi aux commentaires émis (suite)

3. Une réponse est prévue pour tous les commentaires
    - Les commentaires de nature opérationnelle sont envoyés aux industriels forestiers.
    - Les commentaires d'usage sont envoyés aux planificateurs:
      - Si les harmonisations existent déjà (provenant des travaux de la TRGIRTO ou des orientations du MFFP);
      - Si les préoccupations font déjà partie des travaux de la TRGIRTO (liste des enjeux).
      - Si ce sont de nouvelles préoccupations, elles sont transmises à la TRGIRTO afin qu'elles soient évaluées pour faire partie des priorités des travaux de la table.
-  **Les commentaires qui concernent des éléments du PAFIT sont analysés et un suivi est effectué à chacune des personnes ayant émis ces commentaires.**

## *Étapes en suivi aux commentaires émis (suite)*

4. Le PAFIT est finalisé en prenant en compte les commentaires du public et des communautés autochtones.
5. Le MFFP fait un retour auprès de la Table GIRT sur les résultats de la consultation publique.
6. Le rapport de suivi des consultations est produit par le MFFP. Il présente l'ensemble des préoccupations exprimées ainsi que les suites qu'il entend leur donner.
7. Le rapport est transmis à chacune des personnes qui auront émis des commentaires. Il sera diffusé à la population sur le site Web du MFFP ainsi que le site de la TRGIRTO.